

### Une nouvelle étape pour l'aménagement de la RN 57

Améliorer les conditions de circulation et de sécurité tout en préservant l'environnement et le cadre de vie, tel est l'objectif que s'est fixé l'Etat en aménageant la RN 57 entre Devecey et l'A 36.

Commencé en 2011 par la réalisation de la desserte routière de la gare Franche-Comté TGV, le projet se poursuit aujourd'hui par deux phases de travaux qui vont se succéder jusqu'en 2019. La première phase va s'étaler sur 2016 et 2017, et concerne deux opérations importantes pour les riverains et les usagers de la RN 57 et des voies débouchant sur celle-ci :

> La première consiste à aménager à 2x2 voies la RN 57 à partir du carrefour de la RD 5. Une

partie de la voie sera légèrement déplacée sur 500 mètres.

Un ouvrage sous la RN 57 permettra, à terme, le passage des piétons et cyclistes et les dessertes agricoles.

> La seconde va permettre d'offrir une solution alternative à l'accès direct sur la RN 57 par la RD 5. Cet accès particulièrement accidentogène sera en effet supprimé une fois la RN 57 aménagée. Une liaison empruntant la rue Ariane 2 (Miserey-Salines) et une nouvelle voie de 1,2 km longeant l'A 36 jusqu'à la RD 465 pour rejoindre la RD 5, sera réalisée.

**Ces travaux, qui vont démarrer début mars sur Miserey-Salines, se feront sans déviation**

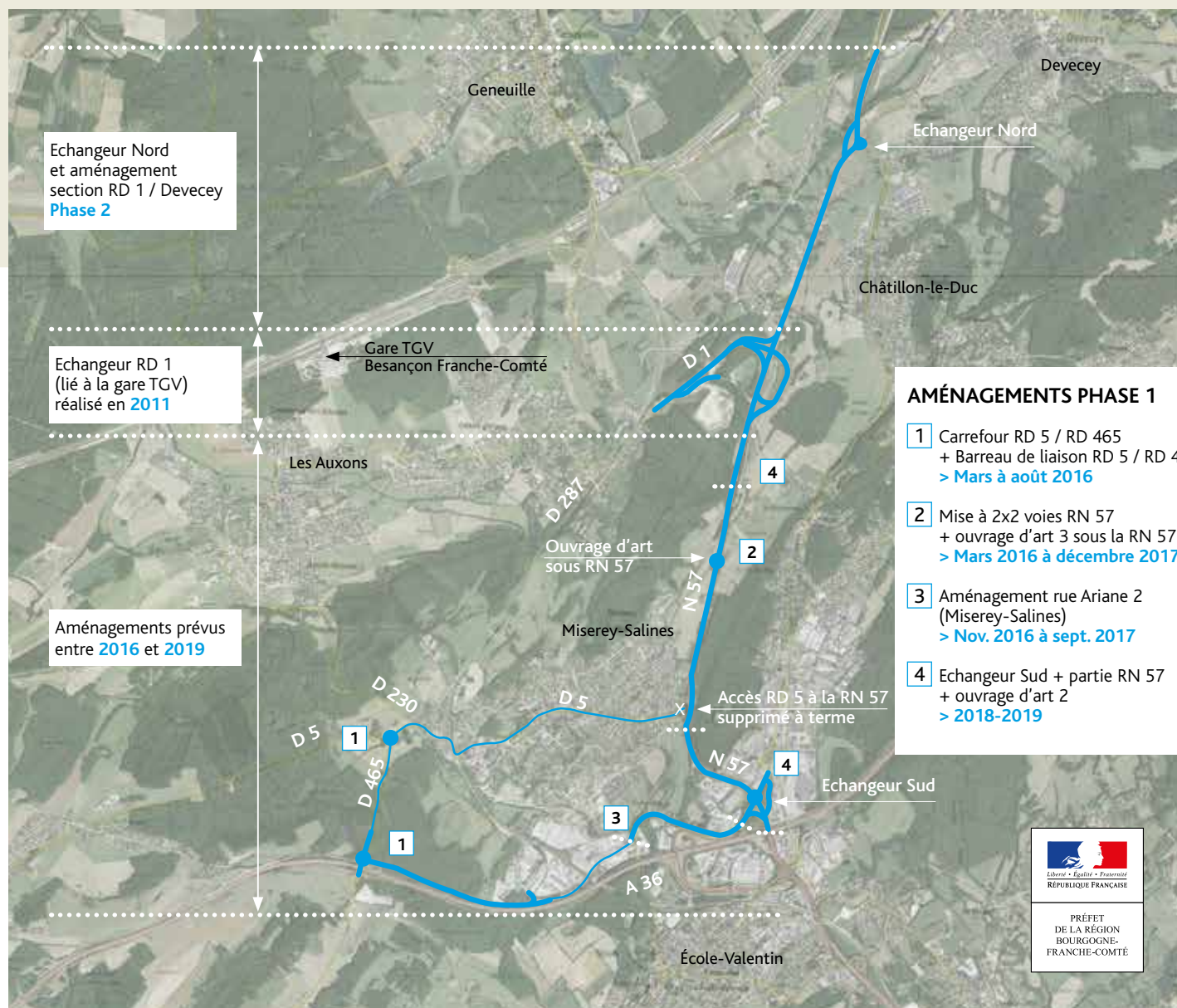
**de la RN 57 afin de limiter au maximum les gênes pour les 30 000 véhicules journaliers.**

Ces aménagements se prolongeront ultérieurement (en phase 2) par l'aménagement de l'échangeur Nord et de la section entre la RD 5 et Devecey. L'ensemble est financé dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020.

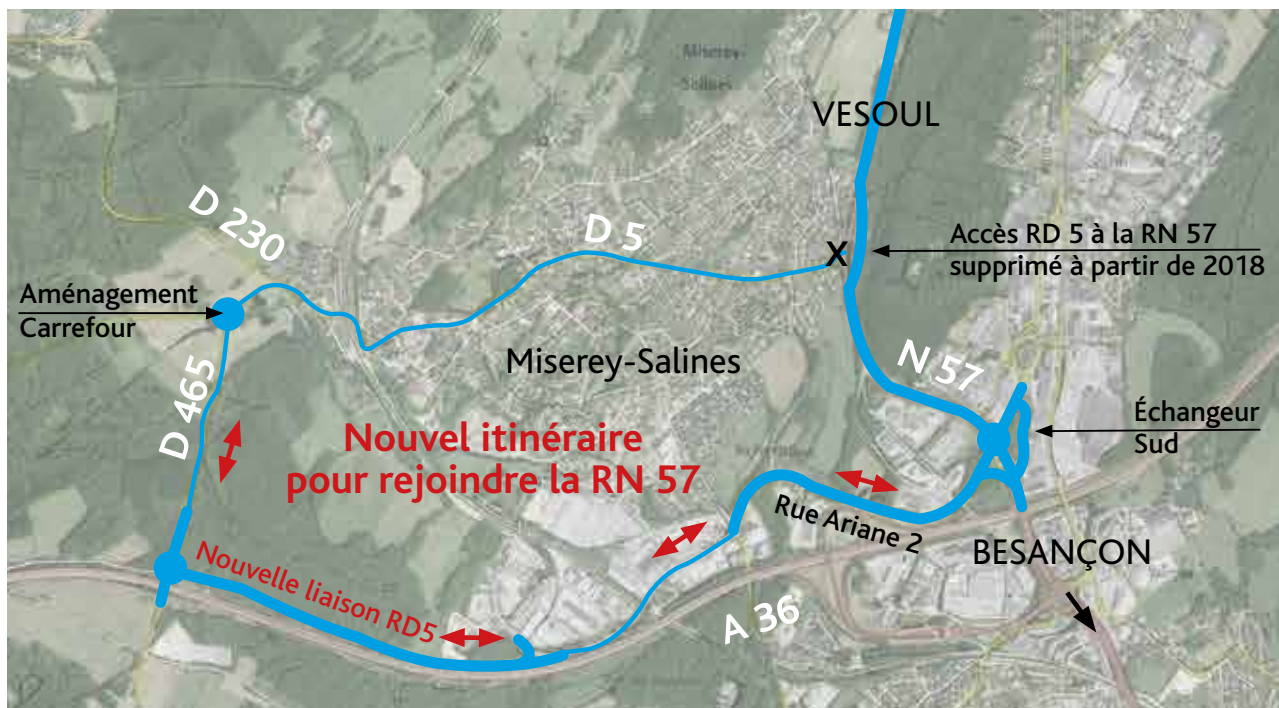
Les équipes de la DREAL Bourgogne Franche-Comté, maître d'ouvrage des travaux, resteront à l'écoute de chacun pour apporter toutes les informations nécessaires.

**Christiane Barret**

Préfète de la région Bourgogne Franche-Comté



## Des travaux préparatoires pour créer à partir de 2018 un nouvel accès à la RN 57 depuis la RD 5



### Les travaux d'aménagement pour la nouvelle voie RD 5 et la rue Ariane 2

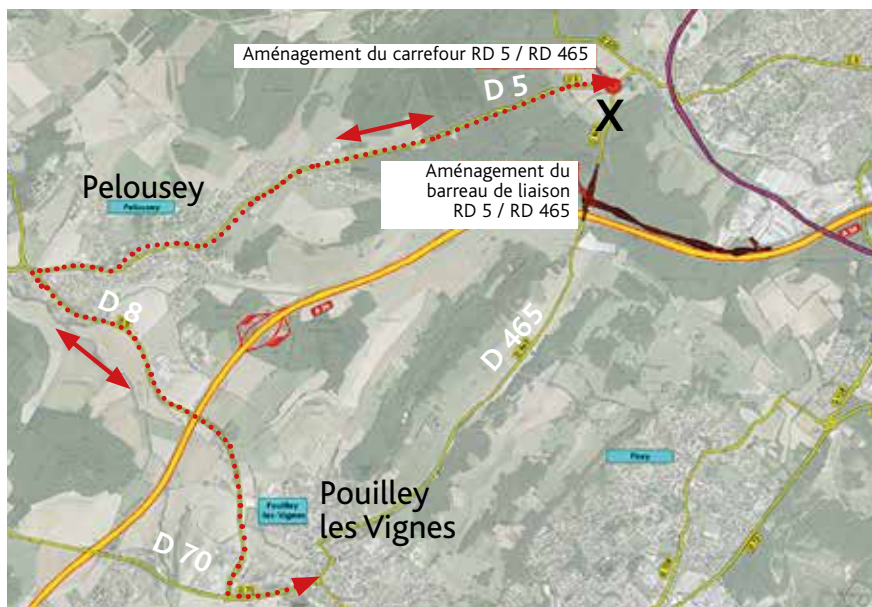
L'accès direct de la RD 5 à la RN 57 doit être supprimé dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN 57 réalisée.

Un nouvel itinéraire d'accès sera donc mis en place par la RD 465 et par une nouvelle liaison longeant l'A 36, puis utilisant la rue Ariane 2 pour rejoindre l'échangeur Sud de la RN 57. Elle permettra d'éviter la traversée de la commune de Miserey-Salines.

Les travaux de création de cet itinéraire se dérouleront en deux temps :

- De mars à septembre 2016 : aménagement du carrefour RD 5 / RD 465 et de la nouvelle voie longeant l'A 36
- De novembre 2016 à septembre 2017 : aménagement de la rue Ariane 2

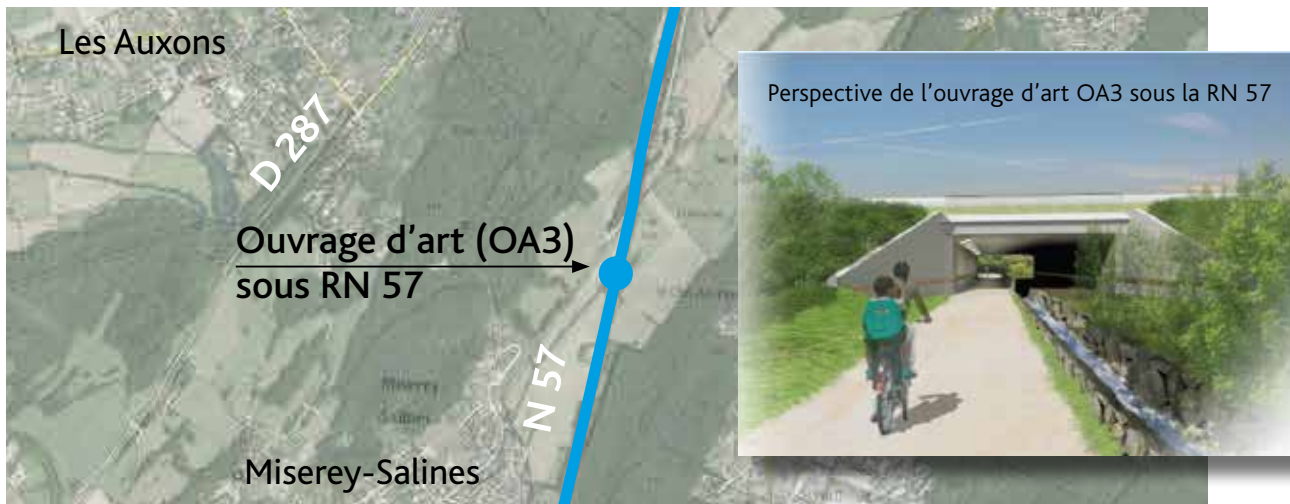
Les travaux consisteront à abaisser la rue Ariane 2 pour permettre de reconnecter la RD 5 à l'échangeur Sud reconfiguré. Pendant les travaux, la rue Ariane 2 sera fermée et un itinéraire de déviation mis en place en concertation avec les usagers locaux. **Echéance : octobre 2016**



### Les déviations

Les travaux de réalisation de la nouvelle liaison RD 5 vont nécessiter la coupure de la RD 465 de mars à septembre 2016. Pendant cette période, une déviation sera mise en place par la RD 8.

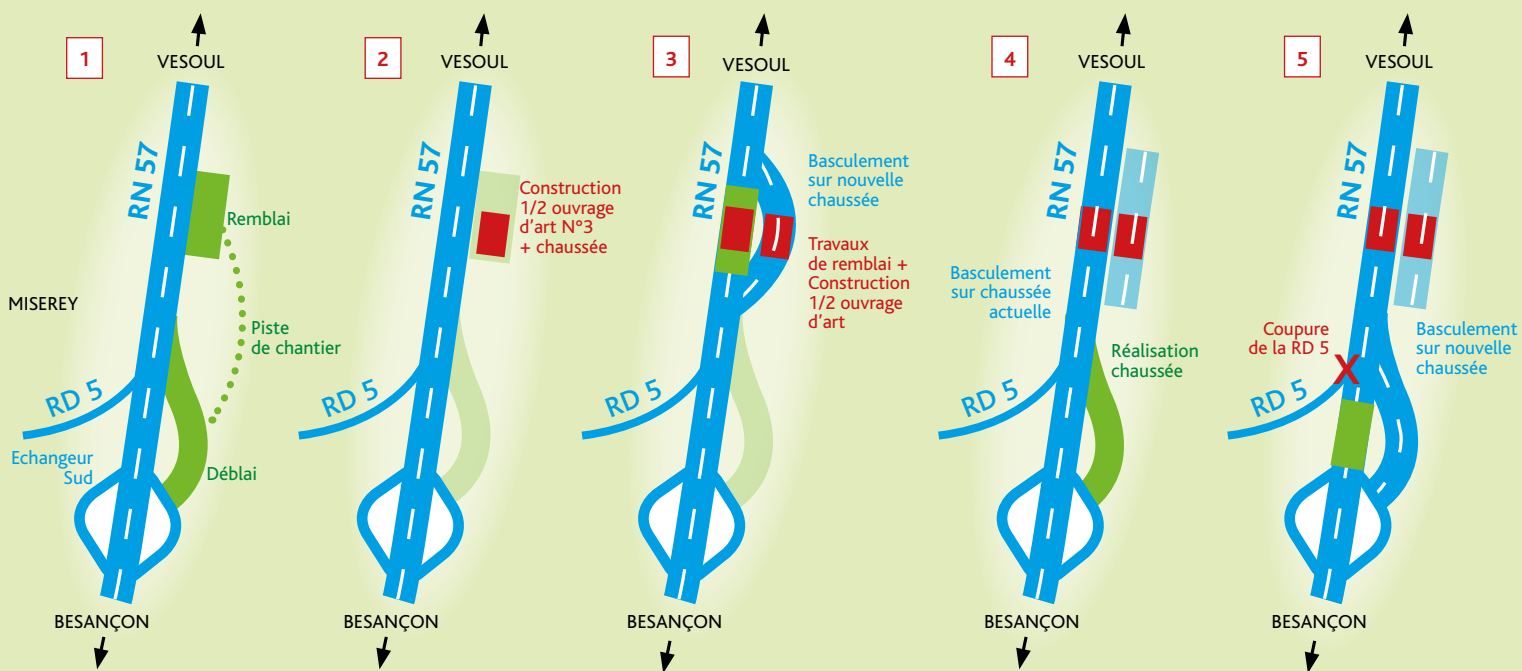
## Le démarrage des travaux de mise à 2x2 voies de la RN 57



La création de l'ouvrage d'art sous la RN 57 va permettre le passage des cyclistes entre Miserey-Salines et Châtillon-le-Duc, et l'accès aux parcelles agricoles.

## L'organisation du chantier

Cette organisation visera à utiliser tantôt la voie actuelle, tantôt la nouvelle voie créée pour maintenir la circulation sur la RN 57 en toute sécurité. La vitesse sera toutefois réduite à 70 km/h.



1. Pour limiter les apports hors du chantier, les terres déblayées seront réutilisées pour les remblais.
- 2 et 3. L'ouvrage passant sous la RN 57 sera construit en deux phases sans gêner la circulation.
4. Dans la zone déblayée, réalisation de la nouvelle chaussée.
5. Basculement sur la nouvelle chaussée et coupure de l'accès direct de la RD 5.

  Zone de chantier

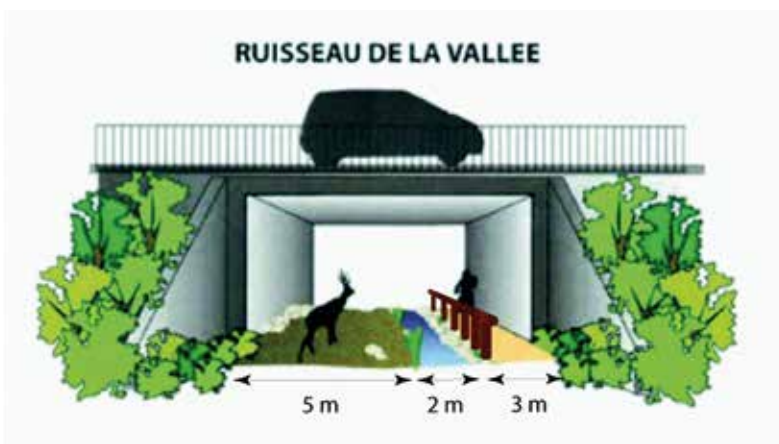
# Les mesures **environnementales** associées au chantier



## Le rétablissement du **corridor** **écologique** de la Vallée

L'ouvrage d'art construit dans le cadre du chantier est un ouvrage prioritaire et du point de vue écologique puisqu'il doit répondre à plusieurs objectifs :

- Permettre le franchissement par la RN 57 du ruisseau de la Vallée.
- Permettre le franchissement de la RN 57 à la petite mais surtout à la grande faune. Les espèces particulièrement visées sont les suivantes : blaireaux, chevreuils, renards roux, sangliers, chats forestiers, écureuils...



➤ Représentation schématique de l'ouvrage d'art n°3.

## La création d'une **mare** **de substitution**

Dans le cadre du projet - et pour compenser l'impact des travaux -, il est prévu d'aménager une mare de substitution au niveau des prairies humides de la Vallée (commune de Miserey-Salines). Elle sera d'une superficie d'environ 1000 m<sup>2</sup>, et d'une profondeur comprise entre 20 et 50 cm sur la majeure partie de sa superficie, avec une zone plus profonde (1 à 2 m) pour éviter qu'elle ne soit asséchée trop fréquemment.

Des gîtes à amphibiens comprenant des hibernaculum (c'est-à-dire des zones servant à l'hibernation) seront mis en place autour de la mare, sous la forme d'andains de bois ou de tas de pierres.

## Les **intervenants**

- Maîtrise d'ouvrage : Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Bourgogne Franche-Comté)
- Maîtrise d'œuvre : EGIS Villes & Transports
- Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé : M. Nicolas ROY
- Conseiller Environnement : SEGED - Agence de Lyon
- Entreprises : Pour le barreau RD 5/RD 465, SAS ENTREPRISE ROGER MARTIN. Pour la mise à 2x2 voies d'une partie de la RN 57 et la construction de l'ouvrage d'art OA3, Groupement d'entreprises GUINTOLI / EHTP / SIORAT / NGE Génie Civil
- Contrôles extérieurs :
  - . CEREMA - Laboratoire d'Autun
  - . Topographie : FIT-ESIC

## Le **financement** des aménagements de la **Phase 1**

Etat	25,06 M€
Région Bourgogne Franche-Comté	10,24 M€
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	0,5 M€

**Contact** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne Franche-Comté  
17E rue Alain Savary - CS 31269 - 25005 BESANÇON CEDEX  
RN57\_A36\_DEVECEY@developpement-durable.gouv.fr

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

région **BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**

